



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents
Et représentés : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le mardi 24 juin 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- Mme Mélanie DEMUTH, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER, M. Patrick MULLER, Mme Amandine ZAUGG et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- M. Yann AUDEGOND qui a donné pouvoir à M. Fabien ULMANN
- Mme Charlyne SCHLOSSER a donné pouvoir à Mme Anne GIRARD
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHLOSSER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2025-20

2-REALISATION D'UNE FRESQUE MURALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le mur à disposition pour accueillir une fresque murale a été repeint et est prêt.

Des demandes de devis ont été réalisés.

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de la fresque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** la réalisation des travaux par l'artiste-peintre M. Dominique BOURGOIS domicilié 5 Rue des Fabriques – Parc de Wesserling à 68770 HUSSEREN WESSERLIN pour un montant de 3.990,00 € H.T., soit 4.390,00 € T.T.C.

- **AUTORISE M. le Maire à signer tous documents y afférant**
- **DECIDE d'inscrire les crédits au budget, au chapitre 21, en investissement.**

Pour 12

contre /

abstention /

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
SEPOIS LE HAUT le 24 juin 2025
Le Maire,
Fabien ULMANN

